

# **RÉSEAU NATIONAL « JEUNES EN ERRANCE »**

**RENCONTRES NATIONALES DU RÉSEAU**

**PARIS**

**24-26 novembre 2021**

**13-15 décembre 2021**

**Rencontres réalisées avec l'aide du Ministère des Solidarités et de la Santé  
Direction Générale de la Cohésion Sociale**

**Réseau « *Jeunes en errance* ». c/o CEMÉA. 24, rue Marc Seguin. 75018 Paris**

**Ce compte-rendu est disponible sur [jeunes-en-errance.cemea.asso.fr](http://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr)**

## **SOMMAIRE**

---

<b>Informations sur ces rencontres : un réseau, un programme</b>	<b>p. 3</b>
<b>Les jeunes femmes</b>	<b>p. 5</b>
<b>Bénévoles et travailleurs-pairs</b>	<b>p. 7</b>
<b>La santé</b>	<b>p. 9</b>
<b>Les mineurs étrangers non-accompagnés</b>	<b>p. 12</b>

## **INFORMATIONS SUR CES RENCONTRES**

---

### **Un réseau, des rencontres annuelles**

Le réseau national « *Jeunes en errance* » est né des actions expérimentales conduites dans les festivals par les CEMÉA auprès des jeunes en errance à partir de 1991.

Il a été officialisé et structuré en 1997 grâce à l'intérêt qu'y a apporté Xavier Emmanuelli, Secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence, et avec le soutien financier apporté depuis par les ministères en charge de l'action sociale.

Les CEMEA organisent annuellement une rencontre nationale ouverte à toutes les équipes au travail avec des jeunes en rupture sociale. Ces rencontres sont organisées de façon itinérante dans des villes, ou des sites, où interviennent des équipes engagées dans le réseau national.

Leur organisation est financée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale dans le cadre de conventions successives pour l'animation du réseau passées avec les CEMÉA. L'actuelle convention porte sur les années 2019-2020-2021.

Ces rencontres nationales qui, existent de fait depuis 1995, alors centrées sur les bilans des interventions festivières expérimentales, existent depuis 1998 de façon structurée, formalisée, ouverte, articulée avec les préoccupations professionnelles des équipes engagées dans le réseau.

Leurs comptes rendus sont tous disponibles sur [jeunes-en-errance.cemea.asso.fr](http://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr)

### **Le projet des rencontres 2021**

L'organisation de ces Rencontres 2021 sera totalement différente des habitudes des années précédentes. Ceci pour éviter de fabriquer un cluster potentiel avec 150 participants, en limitant la taille des groupes de travail à 25-30. Ceci également pour permettre une participation du plus grand nombre : une équipe peut participer à l'ensemble des séquences proposées avec 4 à 8 membres, alors que les années précédentes la participation était limitée à 3 représentants par équipe. Et c'est pour se donner le temps d'approfondir suffisamment un thème, les thèmes retenus étant ceux qui font le plus écho dans les actuels échanges et les rencontres locales avec des équipes.

Ces rencontres annuelles auront lieu à Paris, dans les locaux des CEMEA, en quatre séquences autonomes les 24-25 et 25-26 novembre et les 13-14 et 14-15 décembre. Chaque séquence réunira 25 participants. Il sera possible de participer à une, deux trois ou quatre séquences, avec une priorité donnée aux équipes ne pouvant participer qu'à une seule séquence. Une équipe ne pourra pas avoir plus de deux représentants par séquence.

Les séquences commenceront à 14h et se termineront à 13h le lendemain. Un accueil-buffet sera organisé à partir de 12h et un buffet final à 12h. Un hébergement sera possible, organisé et pris en charge par les CEMEA les soirs des 24 et 25 novembre, 13 et 14 décembre.

Chaque séquence portera sur un thème unique, lancé par quelques équipes au travail sur cette question et donnant ensuite lieu à des partages et échanges. Chaque séquence devra aboutir à des propositions appuyées sur ses travaux, qui seront ensuite mises en forme par écrit et diffusées. Chaque clôture de séquence donnera lieu à un enregistrement vidéo (propositions, entretien, flashes de paroles...) qui sera ensuite mis en ligne sur le site « *Jeunes en errance* ».

Rencontres nationales « *Jeunes en errance* » 2019[Texte]

Les thèmes choisis sont :

Séquence 1. 24 et 25 novembre : **La place des femmes**. Des attentions particulières, des moments particuliers, des espaces particuliers, des équipes particulières... ?

Séquence 2. 25 et 26 novembre : **La place des bénévoles, des travailleurs pairs, des usagers actifs**. Statuts, complémentarités, formation...

Séquence 3. 13 au 14 décembre : **La santé**. Les petits soins infirmiers, l'émergence et l'accompagnement des premières demandes, l'articulation avec les Equipes Mobiles Psychiatrie-Précarité et les Permanences d'Accueil aux Soins de Santé...

Séquence 4. 14 et 15 décembre : **Les mineurs étrangers isolés**. Diversité des publics et unicité des réponses, formes d'accueil et d'accompagnement, questions d'âges...

## **LES JEUNES FEMMES**

### **Rencontres nationales « Jeunes en errance » 2021**

---

#### **Equipes, mixité-s, violence**

Les équipes doivent être constituées de femmes et d'hommes.

Cette mixité des sexes offre plus de possibilités d'accrochages relationnels qu'une non-mixité (que des femmes pour que des femmes), qui induit idéologiquement que les hommes en tant que tels ne sont pas en capacité d'être pour des femmes des interlocuteurs ou des surfaces projectives. Cependant, il doit être possible pour les usagers, femmes comme hommes, de choisir un.e interlocuteur-trice une de leur sexe biologique ou social..

Des choix de non-mixité peuvent cependant être légitimes, mais ils doivent pouvoir être justifiés par des arguments professionnels, techniques, pas par des arguments idéologiques.

Le principe de mixité n'exclut pas l'utilité et le besoin de proposer des temps, des lieux, des moments non-mixtes dédiés aux femmes, encadrés par des femmes. Ceci afin de permettre à celles-ci de s'écarter du regard-contrôle des hommes, et de prendre du recul sur les contraintes spécifiques liées à leur sexe vécues dans la rue : domination masculine, contraintes sexuées...

Ces « temps-femmes » ne sont pas à lire comme des espaces de reproduction inconsciente des fonctionnements sociaux genrés, mais comme une prise en compte de ces réalités afin de pouvoir les travailler et dépasser. Dans ce sens, certains de ces temps-espaces peuvent évoluer vers des fonctionnements intégrant des hommes.

#### **Violences sexuées, violences sexuelles**

Les intervenants sociaux doivent évidemment soutenir les femmes dans la possibilité de porter plainte, et le besoin de se protéger. Mais cette action légale et protectrice ne suffit pas car elle réduit les femmes à des statuts de victimes.

Du point de vue de l'accompagnement social, soutien et protection ne suffisent pas. Les situations vécues doivent être signifiées, parlées, tant avec la femme qu'avec l'auteur-e des faits et les proches, ceci parce qu'elles concernent un couple qui fait partie des groupes accompagnés en travail de rue, en accueil...

D'autre part, il ne faut pas oublier que des violences sexuelles existent également dans des couples homosexuels, et qu'existent aussi des violences exercées par des femmes envers des hommes.

Il est nécessaire d'avoir identifié des espaces et personnes-ressources, des réseaux, pouvant être très rapidement activés. Un maillage d'un système global de prise en compte et de réponse doit exister en permanence, qui va au-delà des nécessaires mais insuffisantes réponses portant sur l'engagement de procédures et la protection.

#### **Les très jeunes femmes**

Rencontres nationales « Jeunes en errance » 2019[Texte]

Certaines sont en situation de rue depuis leur adolescence soit toute la journée, soit en permanence, les mesures de protection et de placement mises en oeuvre pour leur protection étant inopérantes. D'autres, qu'on pourrait penser moins en difficulté, viennent ponctuellement dans la rue y rencontrer l'inhabituel, l'aventure, un sentiment de liberté. Celles-ci, qui connaissent mal les codes de la rue, sont encore plus en danger malgré leurs affirmations de maîtrise de leurs comportements et leur ancrage familial.

Certaines de ces très jeunes femmes agissent dans la zone floue du michetonnage tout en n'en étant pas conscientes, persuadées qu'elles maîtrisent les situations. Il est évidemment nécessaire de tenter de les écarter d'un glissement vers la prostitution explicite, mais des interventions centrées sur le risque de leurs conduites inconsciemment prostitutionnelles sont sans effet. Un détour, qui peut être long et professionnellement frustrant, est nécessaire pour établir ou rétablir une relation, une confiance, ceci pouvant passer par des activités partagées, des actions de groupes...

Il est nécessaire de ne pas réduire ces jeunes femmes en risques à leurs conduites, mais d'inscrire ces conduites à la fois dans des dynamiques exacerbées d'adolescences non accompagnées, de rejet des protections dont elles pensent être l'objet dans des dynamiques éducatives vécues comme envahissantes, ceci étant souvent lié à leurs longs parcours ASE, et également dans un tableau d'équilibration psychique complexe lié à leurs vécus d'enfance. Le travail complexe d'accompagnement éducatif et psychologique est à construire en prenant en compte cette globalité.

### **Images**

<https://vimeo.com/656775266>

# **LES BENEVOLES ET LES TRAVAILLEURS-PAIRS**

## **Rencontres nationales « Jeunes en errance » 2021**

---

Avant même de parler de bénévolat actif, il faut rappeler que le principe d'association des usagers, de capacitation, est un premier degré de mobilisation quand il n'est pas que limité à des accompagnements individuels mais quand il est mis en œuvre avec des groupes.

Le bénévolat dans le travail social est très peu abordé dans les formations initiales, à part parfois avec des interventions directes de pairs et de bénévoles pour présenter un secteur, une question, une action. La façon d'intégrer et de travailler avec des bénévoles et des travailleurs-pairs n'est pas traitée alors que c'est une question centrale posée au secteur.

Les bénévoles ne sont pas des intervenants ponctuels ou réguliers permettant de faire des économies, mais ils sont une garantie de présence de la société civile. Il ne doit pas s'agir de substitution économique, mais de richesse.

Accompagner un bénévole, quel qu'il soit, nécessite une grande souplesse afin de lui laisser suffisamment de liberté d'action dans le champ qui est le sien. Le bénévolat ne peut pas être instrumentalisé.

Une institution, une équipe qui décide de faire une place à des bénévoles et à des travailleurs-pairs doit être en capacité d'expliquer ce choix et de dire comment elle va adapter, voir transformer son fonctionnement, pour que cette intégration soit constructive.

L'obligation de confidentialité et d'adaptation du partage d'informations s'impose aux bénévoles et aux travailleurs pairs, comme à tous les professionnels. Cette règle doit être explicite.

Les divers statuts, places et rôles de chacun, bénévoles, travailleurs pairs et professionnels doivent être clairs car la volonté de complémentarité implique la nécessité d'un repérage des différences. Ceci non pas pour segmenter, opposer ou hiérarchiser, mais pour permettre à chacun de se situer.

Deux catégories de personnes sont identifiables : les bénévoles venant de la société civile, intervenants spécialisés ou personnes de bonne volonté, et les bénévoles faisant partie ou ayant fait partie du public accompagné. Ceux-ci peuvent également devenir travailleurs-pairs avec un statut de salarié aidé. Les formes d'accueil et d'accompagnement de ces deux publics sont nécessairement différentes. Ce n'est pas seulement le statut salarial (bénévole ou travailleur pair) qui fait cette différence, mais aussi et surtout le fait d'être extérieur au public accompagné ou d'y être très lié.

Il est nécessaire de s'interroger sur la légitimité que le public accompagné reconnaît, ou pas, à une personne sous statut de bénévole-pair ou de travailleur-pair. Car si c'est l'institution porteuse qui légitime formellement ce statut, ce sont ses supposés pairs qui doivent reconnaître cette personne comme telle.

Reconnaître, promouvoir un usager dans des fonctions de pair actif (bénévole ou salarié) nécessite de prendre en compte son double statut : à la fois agent de l'institution, et fidèle à ses origines. Cette articulation complexe, qui peut devenir antagonique pour les deux parties, ne peut pas être résolue par le non-dit, l'implicite, la négation, ou l'illusion d'une similarité.

S'agissant d'usagers ou d'ex usagers, les « pairs » sont à accompagner comme tels : attentions particulières, contrats de travail adaptés, tolérance de comportements... Ceci parce que l'autonomie de décision et de conduite de sa vie, aboutissement final souhaité, n'exclut pas des reculs, des échecs, des abandons, qui ne sont que des étapes dans un parcours où les temps de réussite même éphémères ou ponctuels, sont à valoriser.

Il peut être utile pour une institution qui a choisi de faire une place réfléchie à des bénévoles et des pairs de construire à la fois à l'interne et avec d'autres des espaces de partage et d'analyse des dynamiques rencontrées.

Selon leurs degrés d'engagement dans les fonctionnements et de capacité à prendre du recul sur eux-mêmes, les bénévoles et les pairs peuvent-doivent avoir leur place dans les instances d'analyse de la pratique et de régulation à la disposition des équipes.

Etre bénévole c'est un « travail », même si ce n'est pas une fonction salariée. La rémunération non financière de ce travail (symbolique, statutaire, honorifique, narcissique...) est à réfléchir et à éclaircir. Une convention explicite entre le bénévole et l'institution peut poser de façon claire les principes qui vont régler ce partenariat.

### **Images**

<https://vimeo.com/656777248>

<https://vimeo.com/656776375>



## LA SANTE

### Rencontres nationales « Jeunes en errance » 2021

---

#### Préalables

La prise en compte des questions de santé concernant les jeunes en errance fait partie d'un contexte global, qui agit sur celles-ci :

- Les réalités du système de santé en France : médecine libérale, inégalités territoriales, inégalités statutaires parmi les usagers, état du système public hospitalier somatique et psychiatrique.
- La conception même que l'on a de la santé, question individuelle selon la définition de l'OMS en 1946, ou question collective selon la Charte d'Ottawa de la même OMS en 1986. Ces deux modèles renvoient à des façons très différentes de comprendre des situations et de construire des réponses.
- L'organisation territoriale des réponses : diversités dans la coordination entre institutions, pouvant conduire à une diversité positive des réponses adaptées aux diversités des usagers, mais aussi à des concurrences de fait non régulées conduisant à des juxtapositions peu compréhensibles.
- Le fonctionnement « en silos institutionnels » avec des objectifs, des moyens, des temporalités, des modes d'évaluation s'ignorant les uns les autres : ARS (somatique, psychiatrie, addictions), Collectivités territoriales (santé-RSA, options de CCAS...), secteur caritatif-humanitaire intervenant parfois en délégation de service public (Samu sociaux, dispensaires conventionnés...).

#### A propos du « secret »

Secret médical, secret professionnel, secret partagé, information partagée, obligation de discrétion, respect de l'anonymat... Ces notions doivent être actualisées, clarifiées, définies, référencées.

Dans toutes les situations, l'accord, le consentement de la personne sont à chercher et à respecter. Cette règle a cependant des exceptions légales : la protection des personnes vulnérables et la notion de mise en danger immédiat. Les exigences de l'article 40 du Code de procédure pénale publique pèsent également (*Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs*).

Le partage et la transmission d'informations à caractère de santé doivent être contextualisés, individualisés, et cette démarche doit pouvoir répondre aux questions qui, quand, pourquoi, à qui, avec qui, pour qui.

Une hiérarchie claire des normes de discrétion existe : le cadre juridique, les règles de déontologies professionnelles selon les codes (Ordre professionnel ou norme associative), l'éthique personnelle. Il peut cependant exister un conflit entre les lois et règles, et l'éthique. Comment arbitrer professionnellement un conflit qui porte sur un positionnement personnel ?

### **Quelles compétences des équipes-dans les équipes en matière de santé ?**

Plus précisément : quels niveaux de compétences techniques, somatiques, psychiques, en addictologie, dans des équipes généralistes ? Est-ce pour pouvoir répondre directement à un premier niveau, et-ou pour suppléer des manques dans l'environnement, et-ou pour mailler ou remailler avec les institutions spécialisées ?

Il y a un versant positif à la disposition de compétences techniques : pré-mobilisation par la bobologie, capacité de première réponse directe, soutien à des premières élaborations psychiques, relais facilités avec les spécialistes.

Il y a aussi un versant négatif : le repli sur l'entre-soi qui conduit à un enfermement institutionnel, et le risque de « bricolages » plus ou moins adaptés alors que des institutions proches ont des compétences et des missions claires.

Ces questions sont à aborder dans les formations initiales des intervenants de terrain, et doivent faire l'objet d'actions de formation continue.

### **Partenariats santé**

Nous parlons bien de « partenariats », ce qui suppose échange, partage, égalité, bénéfiques pour chacun. En même temps nous sommes prudents avec la notion de partenariat institutionnel, particulièrement quand le choix et les conditions de ce partenariat ont totalement échappé aux acteurs de terrain et créent alors une illusion, une artificialité sans mises en actes concrets. Nous pensons qu'un partenariat est local, ciblé, choisi, et fonctionne sur un principe de libre adhésion.

Plus les institutions partenaires sont culturellement proches, plus le partenariat paraît simple. Cependant, dans tous les cas, des dynamiques interculturelles sont à prendre en compte : histoire et expériences des institutions concernées, représentations réciproques, attentes non dites, motivations externes...

Les réseaux, les partenariats n'existent pas sans actions, sans entretien d'une permanence de lien. Ils peuvent être construits de façon complémentaire sur des relations interpersonnelles, sur des occasions de partages directs d'actions, sur des institutionnalisations si elles prennent en compte le besoin d'entretien des dynamiques.

Plus un partenariat porte sur des points techniques complexes, plus il est à ménager. Un partenariat ce n'est pas qu'un nom et un n° de téléphone à la disposition d'autres collègues, c'est aussi un mode d'emploi de la relation avec ce partenaire.

Des cartographies locales d'acteurs, de réseaux, de ressources avec pour chacun-e le type de relation, l'amplitude, l'importance... permettent à une équipe d'objectiver où elle en est au-delà de l'affirmation « nous avons des partenaires ».

### **En complément**

On peut avec intérêt prendre connaissance de la brochure *Souffrances ou troubles psychiques : rôle et place du travailleur social* », réalisée par les Directions Générales de la Santé et de l'Action Sociale en 2007 :

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/travailleur\\_social.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/travailleur_social.pdf)

Ces recommandations sont destinées aux travailleurs sociaux. Elles rappellent tout d'abord ce que sont la souffrance psychique et la pathologie mentale en lien avec la précarité et l'exclusion, et précisent le rôle des travailleurs sociaux auprès des personnes malades, notamment en cas de manifestations extrêmes de leurs pathologies. Une meilleure connaissance de la psychiatrie par les travailleurs sociaux et une meilleure connaissance du champ social par les professionnels de la psychiatrie sont nécessaires, afin d'assurer une meilleure orientation pour une prise en charge médicale.

### **Images**

<https://vimeo.com/656778625>

<https://vimeo.com/656778002>

## **LES MINEURS ETRANGERS NON ACCOMPAGNES**

### **Rencontres nationales « Jeunes en errance » 2021**

---

#### **Préalables**

Travailler avec des mineurs étrangers non accompagnés conduit très vite à se confronter aux incohérences de l'action publique qui complexifient fortement les possibilités de travail :

- Les très fortes différences de réponses selon les départements en ce qui concerne les résultats des procédures d'évaluation de l'âge.
- Le statut incertain des jeunes dont la minorité n'est pas validée, mais qui sont cependant considérés comme mineurs par les services hospitaliers, l'Education Nationale, les Missions Locales...
- Le statut incertain des jeunes sortants de la protection ASE à 18 ans, avec des contrats jeunes majeurs non proposés ou de très courte durée.
- L'impossibilité légale d'accueillir des mineurs (accueils de jour, hébergements) sans l'autorisation du responsable légal.
- Les longs délais d'attente des décisions des commissions de validation de la minorité, qui construisent une longue période d'incertitude et de vide.
- La complexité d'accès aux dispositifs publics d'aide à l'insertion qui imposent d'avoir un compte bancaire, une autorisation du responsable légal, un certificat d'hébergement...

#### **Le côté « psy »**

Il ne peut pas y avoir une « clinique des MENA », ceux-ci étant trop divers. Mais une prise en compte particulière des difficultés, voire des souffrances psy des MENA, est nécessaire. Elle articule des approches complémentaires :

- Les réalités de l'exil : raisons du départ, possibles traumatismes durant le voyage, chocs de l'arrivée avec l'écroulement des rêves, l'incompréhension des organisations sociales et des références culturelles. Une approche clinique de l'interculturalité est nécessaire.
- Les réalités d'un « passage adolescent », pouvant être exacerbées : immédiateté, recherche et négation des risques, toute puissance...
- La clinique des addictions, adaptée aux pratiques addictives particulières de chaque personne et des groupes.
- La « clinique de la rue » (Michèle Benhaïm, Olivier Douville, Jean Furtos, Alain Mercuel) : processus de survie, isolement, effets de la précarité, émoussement affectif, mélancolisation, anesthésie corporelle.
- Les effets maltraitants possibles des formes d'accueil institutionnelles par méconnaissances culturelles, par le turn-over des personnels qui ne permet pas d'identification, par l'absence d'attention apportée aux effets des traumatismes dans l'enfance ou durant le voyage, par la stigmatisation de ce public...

- L'individu singulier : possibles traumatismes précoces, images du « bon jeune » à tenir...

Les difficultés psychologiques que nombre de MENA vivent ne se situent cependant pas sur le versant des moyens lourds de la psychiatrie, mais posent clairement la question de la reconnaissance de leur souffrance psychique. Cette souffrance psychique est à prendre en compte dès leur arrivée sur le territoire afin d'éviter d'associer ensuite leurs symptômes de mal-être à des troubles psychiatriques.

### **Des formes d'attention adaptées**

Adopter des pratiques cliniques évitant la rigidité, des formes d'entretien non invasives, qui prennent en compte à la fois les cultures et la difficulté à parler de soi : éviter le face à face, les questions directes...

Encourager la clinique hors les murs, éviter les discours et les positions normalisantes, prévenir et éviter les positions induites par la « fureur de guérir » et l'orthopédie sociale (Michel Foucault) chez le travailleur social, et les épinglages psychopathologiques et/ou criminalisants qui en découlent.

Développer des formes et des structures d'accueil « souples », construites sur le principe du bas seuil d'exigence.

Garantir une permanence des lieux et des accueillants, donc des liens. Fonctionner sur une large disponibilité horaire, en réponse adaptée à la déstructuration spatiale et relationnelle de ces jeunes.

Développer des approches qui contournent la parole (difficultés de langue, difficultés d'expression de soi, anesthésie corporelle) : pratiques/médiations corporelles, artistiques, sportives...

Concevoir des logiques d'accueils et d'accompagnements situées en dehors des temporalités contraignantes d'objectifs matériels ou comportementaux mesurés à court terme.

Développer des accompagnements inconditionnels, parce que c'est la mission des structures d'aide et d'accueil. Donc des pratiques situées en dehors d'artificialisations inégalitaires du type « contrat d'accompagnement ».

### **Des besoins particuliers**

La période d'attente de la réponse pour la reconnaissance –ou pas- de la minorité est une période particulièrement sensible, qui renforce les fragilités et les souffrances. C'est aussi une période de grande précarité matérielle, où les solutions de survie peuvent dépendre de l'engagement dans des activités destructrices de soi ou répréhensibles : prostitution, petits vols, petite main des réseaux de deal...

Des réponses sous forme d'espaces d'accueil inconditionnel permettant de satisfaire les besoins primaires (hygiène, alimentation, repos) sont à fortement développer. La possible minorité des jeunes et l'absence de référents légaux ne doit pas être un obstacle à l'accueil.

Des offres d'accueil et de prise en compte globales, multiples et variées, sont à développer pour ceux refusé par l'ASE et ceux en refus de l'ASE : statut de minorité refusé mais cependant considérés comme mineurs par des administrations, méfiance envers les structures de protection

ASE vécues comme inadaptées et porteuses d'images repoussoir... Ces offres doivent articuler dans le même lieu social, santé, logement et formation.

#### **En complément**

##### **Dominique Lodwick. « Jeunes errants. Retour sur l'histoire d'une association »**

V.S.T. n° 130, 2<sup>ème</sup> trim. 2016, p. 70-77. En accès libre sur Cairn.

*Résumé : La prise en charge spécifique des jeunes errants, mineurs migrants internationaux, a constitué la raison d'être d'une association portant ce nom, créée à Marseille en 1994, qui a duré jusqu'en 2008. Nous allons exposer ici les conditions de sa genèse, le contenu de ses activités et les raisons qui ont conduit à sa disparition. Cela pour que les enseignements de son histoire puissent être intégrés dans la nécessaire construction d'une nouvelle approche de ce sujet, on ne peut plus délicat comme nous en avons fait l'expérience en animant cette association.*

##### **Frédérique Stévenin et al.. « La prise en compte du trauma dans la pratique professionnelle auprès des jeunes étrangers isolés »**

V.S.T. n°138, 2<sup>ème</sup> trim. 2018, p. 5-12.

*Résumé : Cet article met en lumière les problématiques psychiques et somatiques rencontrées par un groupe de jeunes migrants pris en charge dans un dispositif d'accompagnement. Les enjeux psychiques à l'œuvre dans les parcours traumatiques liés à l'exil nous ont amenés à repenser le cadre de l'accompagnement psychosocial. Déployer des ateliers autour du corps a permis de relancer, chez certains sujets, les investissements psychiques gelés par le parcours d'exil.*

##### **Abdelmalek Sayad. La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré. Seuil, Paris, 1999.**

*Résumé : L'émigration et l'immigration sont deux phénomènes aussi indissociables que le recto et le verso de la même feuille et pourtant très différents en apparence, au point qu'on croit pouvoir comprendre l'un sans connaître l'autre. Abdelmalek Sayad dévoile les contradictions inscrites dans la condition d'immigré : absent de sa famille, de son village, de son pays, et frappé d'une sorte de culpabilité inexpiable, mais tout aussi absent, du fait de l'exclusion dont il est victime, du pays d'arrivée, qui le traite comme simple force de travail. Autant de choses qui ne sont pas seulement dites dans le langage habituel de la littérature critique, mais également dans la langue que les immigrés emploient eux-mêmes pour faire part avec beaucoup d'intensité et de justesse de leur propre expérience.*

##### **Michèle Benhaïm. « Destins du corps et subjectivité dans une clinique sociale », Recherches en psychanalyse, vol. 10, no. 2, 2010, pp. 311-320.**

*Résumé : Ce texte étudie trois temps logiques de la réinsertion sociale et surtout psychique à partir d'une pratique de clinique de rue : le premier temps recouvre l'espace de la rencontre dans la rue sur deux ans, le deuxième temps est celui de l'après-rue, temps au cours duquel émergent les*

*points traumatiques suivis d'éventuelles décompensations, le troisième temps est celui où les sujets s'apaisent et se mettent à élaborer des demandes, en l'occurrence celles de comprendre ce qui les a menés dans la rue. L'objectif de ce texte est de construire une position clinique possible dans ces lieux (de) l'extrême.*

### **Images**

<https://vimeo.com/657458959>

<https://vimeo.com/657459208>